

Les Aides aux Transports Scolaires dans les Yvelines – Année Scolaire 2023-2024 :

L'organisation et le financement des transports scolaires est une compétence des Autorités Organisatrices de Transports (AOT). En Ile-de-France, l'AOT est **Ile-de-France mobilités (IdFM)** - <http://www.iledefrance-mobilites.fr> qui **fixe les tarifs des titres de transports scolaires**.

Soucieux de réduire le coût restant à la charge des familles, le Département des Yvelines, en dehors de toute obligation législative, apporte une aide financière, sous réserve d'éligibilité qui concerne près de 38 220 élèves yvelinois scolarisés dans un établissement public ou privé. Ces aides, d'un montant total de **6,1 millions d'euros**, bénéficient aux élèves domiciliés dans les Yvelines en formation **avant BAC**, âgés de moins de 21 ans à la date de la rentrée scolaire, non apprentis sous contrat de travail (sauf Classe Préparatoire à l'Apprentissage), sans condition de ressources, **uniquement pour le trajet domicile/établissement scolaire**.

Nos dispositifs d'aides (cursus avant baccalauréat) :



Prix de vente : 223,00€
8€ de frais de dossier inclus

Imagine'R Scolaire, valable sur lignes régulières routières et réseau ferré SNCF/RATP sans limite de fréquence, dans la limite des zones acquises.

Bénéficiaires :

Les collégiens (boursiers ou non) et lycéens boursiers, du secteur public ou privé.

Montant de l'aide départementale : 150€ par élève (plus aide complémentaire aux élèves boursiers)

Pour l'année scolaire 2021-2022, le Département a subventionné près de 29 600 élèves yvelinois.

Prix de vente : 128,20€ (2 sections)
Prix de vente : 133,40€ (3 sections)
Hors frais de dossier (de 12€)

Carte Scolaire Bus * valable pour 1 aller et 1 retour par jour scolaire sur lignes régulières routières.

Bénéficiaires :

Les collégiens et lycéens, du secteur public ou privé sous contrat, scolarisés en Ile-de-France.

Montant de l'aide départementale : 69,40 € (pour 2 sections) et 134,20€ (pour 3 sections).
Au-delà de 4 sections, il est conseillé de prendre un abonnement Imagine'R.

Pour l'année scolaire 2021-2022 le Département a subventionné près de 3 100 élèves yvelinois.

Prix de vente : 134,25€
Carte Scol'R Circuits Spéciaux *

Valable pour 1 aller et 1 retour par jour scolaire, en l'absence de lignes régulières.

Bénéficiaires :

Elèves du 1^{er} degré, non éligibles à la carte Scol'R Junior, et ceux du 2nd degré, scolarisés en Ile-de-France, dans un établissement du secteur public ou privé sous contrat.

Montant de l'aide départementale : 195€ pour tout élève transporté

Le Département finance 100% des services du midi (sous conditions). Pour l'année scolaire 2021-2022, le Département a subventionné près de 5 500 élèves yvelinois.

Dispositif spécifique sous réserve de l'instruction du dossier

Les élèves internes scolarisés hors Ile-de-France.

Bénéficiaires : internes du secondaire (temps complet ou en alternance - non rémunérée), yvelinois, qui fréquentent un établissement public ou privé, ou un établissement situé hors du département des Yvelines, parce qu'aucun établissement dispense la formation dans les Yvelines, ou que la capacité d'accueil est insuffisante dans les établissements yvelinois dispensant la spécialité souhaitée.

Montant de la subvention : 40% des dépenses (transports en commun ou voiture personnelle).

Les élèves externes scolarisés hors Ile-de-France : valable pour un élève dont l'établissement le plus proche est situé hors IDF ; **aide forfaitaire et plafonnée à 150€ (sous Conditions).**

** A noter que la subvention Ile-de-France Mobilités est soumise à certains critères, dont la distance entre le domicile et l'établissement scolaire. Ces titres sont financés conjointement par le Département et IdFM sauf cas particuliers sur Circuit Spécial.*

Aucune demande n'est à entreprendre auprès du Département des Yvelines : **l'aide forfaitaire départementale est versée directement au transporteur/organisateur qui la déduit du prix facturé aux familles (sauf élèves internes-externes scolarisés hors IDF - dossier spécifique à retourner avec justificatifs).**

Pour plus de renseignements sur nos dispositifs d'aides aux transports scolaires :

Site externe <https://www.yvelines.fr/jeunesse/education/transports/>

Contact mail : transports-scolaires@yvelines.fr